

COMMUNIQUÉ

LANCEMENT DE START YOU UP 2019 : LE PROGRAMME DE CROISSANCE PAR AUGUST DEBOUZY À DESTINATION DES START-UPS ET DES PROJETS INNOVANTS

| 29/10/18 |



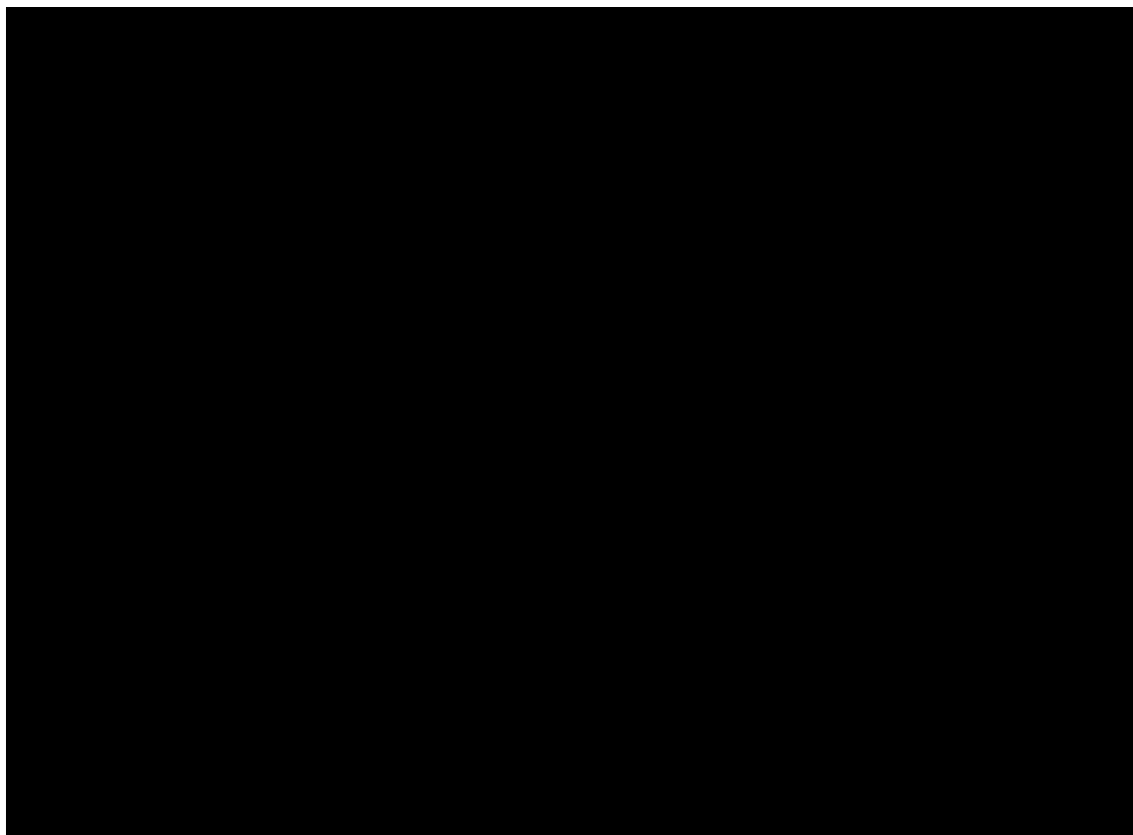
En 2013, August Debouzy a créé son concours START YOU UP, un programme d'accompagnement juridique à destination des jeunes pousses de la Tech française.

Chaque année le cabinet a sélectionné entre 5 et 6 start-ups audacieuses et ambitieuses pour les conseiller sur tous les aspects juridiques liés à leur croissance à un tarif exceptionnel pendant un an*.

En parallèle, le cabinet a accompagné de nombreuses start-ups et entreprises de croissance dans des étapes importantes de leur développement (levées de fonds, acquisitions, ouverture à l'international, contractualisation de relations commerciales avec des grands comptes, etc.) en tenant compte leur budget et de leur niveau de maturité sur le marché.

Fort de ces années aux côtés d'entreprises à fort potentiel, START YOU UP est devenu un programme à part entière dédié aux aspects juridiques liés à la croissance pour les start-ups, les entrepreneurs innovants et les entreprises de croissance.

START YOU UP pour la 6e édition de son concours annuel fait peau neuve avec un nouveau site internet et une nouvelle identité visuelle alignée sur les codes des entreprises accompagnées essentiellement issues de l'univers de la Tech.



Le concours START YOU UP, dépôt des candidatures du 1er au 30 novembre 2018 sur le site : www.startyou-up.com

Le concours est ouvert à toutes les start-ups françaises de la Tech. Les entreprises retenues bénéficient d'un conseil personnalisé dans tous les domaines du droit des affaires. Chaque participant est sélectionné en prenant en compte les critères suivants :

- Le profil du manager et l'expertise de l'équipe porteuse du projet.
- L'attractivité du projet d'entreprise.
- La force innovante du projet.
- Le business plan et les perspectives de développement et de rentabilité.

« Pour transformer une idée en création de valeur, la croissance des start-ups et des projets Tech doivent pouvoir bénéficier d'un accompagnement juridique de qualité et adapté à chacun de leur stade de développement. Dans la pratique, les jeunes entreprises innovantes qui débutent sont confrontées à de nombreux défis. Le programme START YOU UP apporte une réponse concrète à l'ensemble de leurs défis juridiques. Nos avocats sont en mesure d'accompagner les entreprises tout au long de leur projet. Ils deviennent ainsi des partenaires et donc des membres impliqués à part entière » indique Gilles August, associé d'August Debouzy.

A propos de Start You Up 2019

Chaque start-up sélectionnée via le concours START YOU UP est parrainée par un avocat associé d'August Debouzy qui devient son interlocuteur dédié. Pendant un an, les problématiques juridiques des lauréats sont identifiées et des équipes d'avocats sont mises en place en fonction des besoins pour y répondre.

START YOU UP met à disposition des acteurs de la Tech l'expertise du cabinet allié à la connaissance pointue des besoins de ce type d'entreprise : dépôt de la marque et sa protection, protection des brevets, le recrutement des premiers salariés, création de contrats de travail, conditions générales d'utilisation et de confidentialité du site internet, problématiques fiscales, pactes d'actionnaires, etc. Le cabinet met également les lauréats en relation avec son réseau et son écosystème.

Étapes de sélection :

- 1er au 30 novembre 2018 : dépôt du dossier de candidature en ligne
- Pré-sélection de 15 start-ups par le jury
- 14 décembre 2018 : audition des 15 start-ups sélectionnées par le jury
- 1er janvier 2019, début de l'accompagnement aux conditions tarifaires définies dans le cadre du concours (à savoir 200 € HT par mois pendant un an dans la limite de 200 heures hors contentieux et opérations exceptionnelles du type levée de fonds)

